



CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 29 octobre 2018

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2018

ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal N°5/2018 sur l'arrêté d'imposition 2019.
- Ouï le rapport de la Commission des finances, désignée pour l'étude de cet objet.

DECIDE

- D'accepter que le taux de l'impôt communal pour l'année 2019 soit de 74.5% de l'impôt cantonal de base.
- D'accepter que les autres taux soient maintenus, selon la proposition d'arrêté d'imposition annexée au préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président
Jörg Frischholz



La Secrétaire
Loredana Simone